

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Ville de Haguenau est propriétaire de la parcelle cadastrée section IL n° 30 sise à Haguenau, route de Bitche, d'une superficie de 1,87 ares.

Cette parcelle est convoitée par des riverains, propriétaires du foncier adjacent, dans la mesure où leur propriété empiète actuellement largement sur la parcelle communale. Cette enquête publique intervient donc dans le cadre d'une régularisation foncière.

La parcelle est identifiée en nature de voirie routière et a fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier communal. Celle-ci est donc en l'espèce inaliénable. La cession ne pourra être effectuée qu'après la constatation de la désaffectation et du déclassement de ladite parcelle.

Le déclassement aura pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, par conséquent une enquête publique nécessite d'être menée conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de cette dernière en date du 01<sup>er</sup> juillet 2024.

En effet, conformément à l'arrêté du 06 novembre 2025 une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier sera réalisée. Elle se déroulera pendant une durée de quinze jours, du 27 janvier 2025 au 10 février 2025 inclus. Au terme de l'enquête, la décision de déclassement d'une parcelle relevant du domaine public routier communal sera présentée à l'approbation par délibération du Conseil municipal.

L'autorité responsable dudit déclassement est la Ville de Haguenau dont le siège administratif est situé à Haguenau (67500), 1 place Charles de Gaulle représentée par son Maire, Monsieur Claude STURNI.

Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH, directeur d'école à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau.

Celui-ci recevra les observations faites par le public à l'Hôtel de Ville de Haguenau 1 Place Charles de Gaulle, le 27 janvier 2025 de 9h00 à 11h00 et le 10 février de 14h00 à 16h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (DUHE) de la Ville de Haguenau, située à Haguenau, 2 rue des Chevaliers, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et sur le site de la Ville de Haguenau : [www.haguenau.fr](http://www.haguenau.fr). Chacun pourra également transmettre ses observations et propositions comme suit :

- en les faisant recevoir par écrit ou par oral par le commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés,
- en les consignand sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur mis à disposition à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Ville de Haguenau,
- en les adressant par voie postale à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement à l'attention du commissaire enquêteur – déclassement route de Bitche – 2 rue des Chevaliers – 67500 Haguenau,
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr](mailto:environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr).

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.